



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2011
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2000 (2011), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) jusqu'au 31 juillet 2012 et m'a prié de lui présenter au plus tard le 31 décembre 2011 un rapport d'étape sur la situation sur le terrain et sur l'application de la résolution. Il rend compte des principaux faits nouveaux survenus depuis mon rapport en date du 24 juin 2011 (S/2011/387), notamment la tenue des élections législatives.

II. Situation en matière de sécurité

2. Durant la période considérée, le Président Alassane Ouattara et son gouvernement ont pris des dispositions en vue de renforcer la sécurité dans le pays au lendemain de la crise violente qui a suivi le deuxième tour de l'élection présidentielle en novembre 2010. D'autres mesures ont été prises pour rétablir les institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, les déployer progressivement dans l'ensemble du pays et transférer les fonctions de maintien de l'ordre aux organismes compétents. La coopération et la coordination entre les institutions nationales chargées de la sécurité et l'ONUCI ont aussi été renforcées, en particulier en ce qui concerne les dispositions prises à cet égard en prévision des élections législatives.

3. En dépit de ces avancées et d'une amélioration sensible de la situation depuis la crise, la sécurité à Abidjan et dans l'ouest du pays est demeurée précaire. De grandes quantités d'armes restent présentes dans l'ensemble du pays et un nombre croissant d'ex-combattants sont mécontents du fait de la lenteur des progrès enregistrés par les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité. En outre, d'une part, plusieurs éléments restés fidèles à l'ancien Président Laurent Gbagbo continuent d'avoir accès à des armes et, de l'autre, les mouvements transfrontaliers de groupes armés et d'armes constituent une menace directe pour la Côte d'Ivoire et les pays voisins, en particulier le Libéria. Un certain nombre d'incidents impliquant des éléments armés

* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 janvier 2012).



et des heurts entre des civils armés ont ainsi été enregistrés dans l'ensemble du pays pendant la période à l'examen.

4. Dans l'ouest du pays, la présence de mercenaires, de milices, de groupes d'autodéfense et des dozos (chasseurs traditionnels), ainsi que les grandes quantités d'armes, continuent d'être une source d'insécurité et ont de graves conséquences pour la population civile, donnant lieu à plusieurs incidents dans la région. Le 16 septembre 2011, un groupe d'une quinzaine d'éléments armés, qui seraient membres de milices ivoiriennes basées au Libéria, ont attaqué les villages frontaliers de Zriglo et Nigré dans l'ouest, faisant au moins 21 morts, dont un membre des Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), et plusieurs blessés. Au total, 92 maisons ont été incendiées lors d'attaques menées en représailles par les populations locales, qui ont provoqué le déplacement de plusieurs personnes. Le 18 décembre, cinq personnes ont été tuées dans des heurts entre un groupe de jeunes gens armés et des membres des FRCI à Vavoua. Le nombre important de vols à main armée et de cas de rançonnement par des éléments armés non identifiés a suscité des protestations de la part des responsables locaux et des représentants de la société civile, y compris des syndicats du commerce et des transports. Une série d'autres conflits violents intercommunautaires dans divers villages situés dans l'ouest du pays ont été enregistrés en octobre, novembre et décembre, faisant au moins 12 morts et de nombreux blessés et détruisant plusieurs maisons.

5. À Abidjan, une grande quantité d'armes continue de circuler et la majorité des 12 000 prisonniers qui se sont évadés durant la crise sont toujours en cavale, ce qui explique en partie le nombre relativement élevé d'infractions et d'incidents impliquant des éléments armés. Les échanges de coups de feu entre des éléments des FRCI à Abidjan le 19 août et l'attaque du camp de gendarmerie d'Agban le 15 octobre indiquent qu'il existe des tensions au sein des forces de sécurité, lesquelles pourraient devenir une menace si leurs problèmes ne sont pas réglés (voir par. 33). À l'approche des élections législatives qui ont eu lieu le 11 décembre, cinq personnes ont trouvé la mort le 19 novembre, lors d'affrontements entre des éléments des FRCI et un groupe de membres du Front populaire ivoirien (FPI) à Bonoua près d'Abidjan, et une personne a été blessée le 20 novembre lorsqu'un groupe d'individus armés a interrompu une réunion rassemblant une centaine de membres du FPI, à Abidjan.

III. Évolution de la situation politique

6. Durant la période considérée, les acteurs politiques de tous bords se sont employés à définir leur position en vue des élections législatives. À l'issue d'une réunion tenue le 11 septembre, les Forces nouvelles ont annoncé que leurs représentants participeraient aux élections législatives sous la bannière de l'alliance du Rassemblement des houphouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP), qui regroupe le parti du Président Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR), et le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) dirigé par l'ancien Président, Henri Konan Bédié. Bien que le RDR et le PDCI soient au départ convenus de présenter des candidats au nom du RHDP, les deux partis ont présenté des candidats séparément dans la plupart des 205 circonscriptions électorales. Les Forces nouvelles ont présenté la plupart de leurs candidats, dont le Premier Ministre Guillaume Soro, sous l'étiquette RDR.

7. Tandis que beaucoup de cadres du FPI sont demeurés en exil, des divergences sont apparues entre ceux qui sont restés dans le pays concernant l'orientation future du parti, conduisant à la démission, le 10 juillet, de Mamadou Koulibaly, alors Président par intérim du FPI, et à la création de son propre parti, baptisé Liberté et démocratie pour la République (LIDER). Un autre parti, le Cap Unir pour la démocratie et le développement (Cap-UDD), a été créé le 12 septembre par Gervais Coulibaly, porte-parole de l'ancien Président Gbagbo. Les deux partis ont participé aux élections législatives. Le 23 juillet, Miaka Oureto a été nommé nouveau Président par intérim du FPI, lequel a exigé la libération par le Gouvernement de l'ancien Président Gbagbo et de ses associés comme condition à la réconciliation nationale et à sa participation aux élections législatives. Cette demande a été réitérée par des représentants du parti à plusieurs occasions, notamment lors d'un rassemblement organisé à Abidjan le 30 octobre, auquel assistaient quelque 700 partisans du FPI. Quatre partis de l'opposition ont présenté des candidats aux élections législatives et, bien que le FPI ait décidé de continuer de boycotter les élections, quelques-uns de ses représentants y ont participé en tant que candidats indépendants.

IV. Élections

8. Le Président Ouattara et son gouvernement ont redoublé d'efforts pour faire en sorte que les élections législatives aient lieu comme prévu le 11 décembre et pour créer un climat politique propice à leur déroulement pacifique. Le Président a également annoncé que des élections locales seraient organisées en 2012. En outre, les autorités ont aussi pris des mesures importantes pour veiller à ce que les élections soient ouvertes à tous en encourageant tous les partis, en particulier l'ancien parti au pouvoir, le FPI, et la coalition formée par les partis de l'opposition rassemblés au sein du Congrès national de la résistance pour la démocratie (CNRD), à participer au processus électoral.

9. Compte tenu des changements survenus sur la scène politique, le 14 août, le Président Ouattara a nommé 14 membres (sur 31) de la Commission électorale indépendante conformément à la formule définie dans le cadre de l'Accord de Pretoria. Le 21 septembre, le FPI a suspendu sa participation aux activités de la Commission, en signe de protestation contre ce qu'il qualifie de composition déséquilibrée de la Commission. Ces critiques ont été relayées par l'Union démocratique et citoyenne (UDCY), qui a toutefois continué de participer aux travaux de la Commission. Le Gouvernement s'est entretenu à ce sujet avec les représentants de la coalition formée par les partis de l'opposition et a encouragé ceux-ci à participer aux élections.

10. Depuis son arrivée en Côte d'Ivoire le 24 octobre 2011, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire a collaboré activement avec le Gouvernement et tous les acteurs politiques, y compris le Facilitateur, Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, pour aider à faire en sorte que les élections législatives se déroulent d'une manière qui contribue à garantir la stabilité à long terme de la Côte d'Ivoire. Dans le cadre d'une action concertée visant à assurer que le processus politique est ouvert à tous et à créer un climat politique propice aux élections, le Représentant spécial a organisé des réunions périodiques avec les partis politiques et les candidats indépendants, y compris ceux de l'opposition, pour les inviter à participer aux élections et à adhérer au Code de

bonne conduite signé en avril 2008 sous les auspices du Secrétaire général. Au cours de ces réunions, il a souligné qu'il importait de garantir la liberté de la presse et l'accès aux médias d'État par tous les candidats.

11. S'agissant du cadre juridique mis en place pour les élections, le 16 septembre, le Président a signé un décret portant de 225 à 255 le nombre de sièges à l'Assemblée nationale. Le 28 septembre, le Conseil des ministres a porté de 174 à 205 le nombre des circonscriptions électorales et a défini leurs limites et la répartition des sièges. Le 19 octobre, la Commission électorale indépendante a annoncé qu'elle utiliserait la liste des électeurs établie pour l'élection présidentielle de 2010, qui avait été certifiée par le Représentant spécial et qui comprenait 5 725 721 électeurs.

12. L'inscription des candidats en lice pour les élections législatives a eu lieu du 17 au 31 octobre. L'ancien parti au pouvoir, le FPI, a continué de subordonner sa participation aux élections au remaniement de la Commission électorale indépendante, à la libération des prisonniers associés à l'ancien régime et au déblocage des fonds destinés aux partis politiques. Dans un effort pour répondre aux doléances du FPI, le 24 octobre, un poste de cinquième vice-président a été créé à la Commission et offert au FPI, et des fonds ont été débloqués début décembre. Par ailleurs, à la demande du Gouvernement et en consultation avec les partis politiques, la Commission électorale indépendante a prolongé d'un jour la période d'inscription des candidats (soit jusqu'au 4 novembre) pour encourager les partis de l'opposition à participer. Elle a publié la liste finale des candidats, dès lors qu'elle a été validée par le Conseil constitutionnel. La liste comprenait 1 160 candidats représentant 34 partis politiques, dont trois issus du LIDER et du principal parti de l'opposition, le CNRD, et 450 candidats indépendants. Bien que les partis regroupés au sein du CNRD aient annoncé qu'ils pourraient retirer leurs candidats en réaction au transfèrement de l'ancien Président Gbagbo à La Haye, ils ont confirmé leur participation le 5 décembre.

13. Compte tenu des dommages causés durant la crise à plusieurs de ses bureaux dans l'ensemble du pays, en août, la Commission électorale indépendante a procédé à un inventaire de ses locaux et de son matériel électoral, qui constituent l'essentiel du budget prévu pour les élections, soit environ 26 millions de dollars, dont 13 millions ont été financés par le Gouvernement. Le reste a été financé grâce aux contributions versées par l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Chine, la France, le Japon et les États-Unis d'Amérique. Dans l'ensemble, la Commission est parvenue à surmonter les problèmes techniques et logistiques rencontrés au cours des semaines précédant le scrutin et à respecter le calendrier serré, le même niveau d'appui ayant été fourni par l'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies que lors de l'élection présidentielle de 2010. Du 24 au 28 novembre, l'ONUCI a fourni environ 200 tonnes de matériel électoral non sensible, notamment des urnes, des isolements et des bulletins électoraux, à tous les services administratifs dans le pays. Puis la Commission a assuré le transport du matériel, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, au niveau des sous-préfectures et des communes, d'où il a ensuite été réparti dans les 19 968 bureaux de vote. Les bulletins ont été imprimés à Abidjan, leur distribution a commencé le 7 décembre et s'est achevée le jour de l'élection. Environ 13 000 commissaires et 60 000 agents électoraux ont suivi une formation du 3 au 9 décembre, grâce à une aide du PNUD, de l'Union

européenne, du Centre Carter, de l'International Foundation for Election Systems et du National Democratic Institute.

14. La campagne s'est déroulée du 3 au 9 décembre dans une atmosphère généralement calme, même si des cas d'intimidation et des tensions ont été signalés dans tout le pays. Le 7 décembre en particulier, trois personnes ont été tuées et trois autres blessées à Grand-Lahou, lorsqu'un garde armé chargé de protéger une réunion électorale a activé une grenade par mégarde. Par la suite, 25 éléments des FRCI ont été mis en détention. D'aucuns ont aussi exprimé leurs inquiétudes concernant des éléments armés qui assurent la protection des candidats, dont certains membres du Gouvernement. En réponse, le Gouvernement a publiquement condamné la participation des membres des FRCI et d'autres éléments armés, y compris des milices, à la campagne électorale, et déclaré qu'ils feraient l'objet de mesures disciplinaires.

15. Les FRCI, la police, la gendarmerie, l'ONUCI et la force Licorne, sous commandement français, ont collaboré pour définir les dispositions à prendre en vue d'assurer la sécurité lors des élections législatives. Environ 25 000 membres des FRCI, de la police et de la gendarmerie ont été déployés dans l'ensemble du pays à cette fin. Onze centres de commandement ont été établis en vue d'assurer la coordination des opérations. La police et la gendarmerie, épaulées par les FRCI, ont été chargées d'assurer la sécurité des opérations de vote, tandis que l'ONUCI s'est attachée à prêter son concours dans les régions les plus sensibles, notamment dans l'ouest du pays, et la force Licorne a intensifié les patrouilles à Abidjan. L'ONUCI a aussi renforcé sa présence civile dans plusieurs régions situées autour du pays de manière à prêter main forte en cas de riposte à d'éventuelles menaces. Ces dispositions ont été efficacement mises en œuvre le jour de l'élection. L'ONUCI a aussi contribué à définir les dispositions à prendre pour assurer la protection de certains candidats de l'opposition.

16. De plus, au titre des accords de coopération intermissions, le 27 novembre, le Conseil de sécurité a autorisé le redéploiement à titre temporaire de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI d'une compagnie d'infanterie, de trois pelotons des unités de police constituées, accompagnés de personnel d'appui, de deux hélicoptères militaires de transport et de trois hélicoptères armés afin de renforcer l'ONUCI durant la période des élections législatives. Le déploiement temporaire d'une compagnie d'infanterie à Guiglo, dans l'ouest du pays, et de trois pelotons des unités de police constituées à Abidjan a été mené à bien le 5 décembre, et l'unité aérienne a achevé son redéploiement à Abidjan le 10 décembre.

17. Le 11 décembre, les élections se sont déroulées de manière généralement calme et pacifique. Le taux de participation a en moyenne atteint 37 % de l'ensemble des électeurs inscrits, même si des disparités ont été observées entre les circonscriptions. Les représentants des candidats, quelque 3 000 observateurs nationaux et représentants des partis politiques, et 150 observateurs internationaux ont surveillé le déroulement des élections. L'Union africaine, la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEOMA), l'Organisation internationale de la Francophonie et le Centre Carter ont déployé des missions internationales d'observation. L'ONUCI et l'équipe de pays des Nations Unies étaient présentes aux côtés de 300 équipes de surveillance dans l'ensemble du pays.

18. Les bureaux de vote ont été ouverts comme prévu dans tout le pays, malgré quelques légers retards auxquels il a été rapidement remédié. Le vote a pris fin

comme prévu, sauf dans une circonscription électorale. Le décompte des bulletins a commencé immédiatement après, en la présence des représentants des candidats et des observateurs nationaux et internationaux.

19. Aucun incident majeur n'a été signalé, en dépit d'informations faisant état du pillage de matériel électoral par des individus non identifiés dans un bureau de vote ou lors de son transport, d'actes isolés d'intimidation ou d'entrave au vote, principalement dans l'ouest du pays, et de la protection apportée par des éléments armés à certains candidats. Dans l'ensemble, les services de sécurité ivoiriens sont restés à l'arrière-plan et se sont tenus à la distance voulue des bureaux de vote, assurant une sécurité effective aux côtés de l'ONUCI. Les observateurs internationaux ont fait une évaluation positive du vote et du travail accompli par le personnel national de sécurité.

20. La Commission électorale indépendante a commencé à publier les résultats provisoires à mesure qu'ils étaient disponibles et a annoncé l'ensemble des résultats provisoires, le 16 décembre. D'après ces résultats, le parti du Président Ouattara, le RDR, a obtenu 127 sièges et le parti de l'ancien Président Bédié, le PDCI, 77 sièges. Les candidats indépendants ont obtenu 35 sièges au total, les sièges restants allant à des coalitions ou des partis plus petits.

21. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, le Représentant spécial devra certifier que tous les stades du processus électoral ont fourni toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales, en se fondant sur les cinq critères-cadres définis en consultation avec les différents protagonistes pour l'élection présidentielle, à savoir : a) les conditions de sécurité; b) le caractère non sélectif du processus électoral; c) l'accès équitable aux médias d'État; d) les listes des électeurs; e) le processus conduisant aux résultats. Les élections législatives pour chacune des 205 circonscriptions électorales seront certifiées sur la base des éléments suivants : les rapports d'évaluation établis par les équipes de surveillance de l'ONU; des consultations étroites avec les observateurs nationaux et internationaux; les copies des feuilles de résultats que la Commission électorale indépendante fournira à l'ONUCI; et l'examen des appels déposés par certains candidats. Le Représentant spécial certifiera que les résultats ont été déterminés à l'issue d'un dépouillement transparent et acceptés par tous ou contestés de manière pacifique par les voies appropriées, après la proclamation des résultats finaux par le Conseil constitutionnel. À cet égard, le Représentant spécial s'est félicité du déroulement pacifique de la campagne électorale et des opérations de vote dans des déclarations publiées les 9 et 11 décembre, respectivement.

V. Réconciliation nationale et justice transitionnelle

22. Le Président Ouattara a pris des initiatives pour assurer un retour à la normale en Côte d'Ivoire, notamment la nomination du nouveau Président du Conseil constitutionnel le 25 juillet, ainsi que les premières mesures visant à promouvoir la réconciliation nationale. Le transfèrement de l'ancien Président Gbagbo de la Côte d'Ivoire à la Cour pénale internationale à La Haye a été un fait marquant dans le pays, qui a dominé le discours politique et suscité des réactions mitigées de la part des Ivoiriens. Alors que le Gouvernement actuel a inculqué un certain nombre de

personnes associées à l'ancien régime, il a été lent à se pencher sur les violations commises par ses propres forces, ce qui, pour une partie de la population, témoigne d'une justice des vainqueurs.

23. Le Président Ouattara a continué de souligner l'importance de la réconciliation nationale pour le rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays. Lui et son gouvernement ont demandé aux réfugiés ainsi qu'aux membres du FPI et des anciennes Forces de défense et de sécurité (FDS) de retourner au pays, dans l'esprit de la réconciliation, notamment lors de visites officielles effectuées au Ghana en juillet, en septembre et en octobre.

24. La Commission Dialogue, vérité et réconciliation, installée officiellement le 28 septembre après la désignation de ses 11 membres le 5 septembre et la nomination de son président, Charles Konan Banny, au début de l'année, n'a pas encore véritablement commencé ses travaux. À la demande du Président de la Commission, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé une équipe en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 6 août pour évaluer les besoins de la Commission. L'ONUCI aide la Commission à établir un programme de travail tandis que le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a alloué 1 million de dollars aux initiatives entreprises par les organismes des Nations Unies en appui à la Commission.

25. Le Gouvernement a pris une série de mesures judiciaires pour remédier aux atteintes aux droits de l'homme, en particulier celles commises pendant la récente crise. À ce jour, 47 représentants du régime de l'ancien Président Gbagbo ont été inculpés pour des crimes commis depuis le 28 novembre 2010. Des mandats d'arrêt internationaux ont également été délivrés à l'encontre de ceux qui ont quitté le pays, dont le dirigeant des Jeunes patriotes, Charles Blé Goudé. L'ancien Président et sa femme, Simone Gbagbo, ont été inculpés pour crimes économiques. En outre, 68 anciens éléments des FDS, de la police et de la gendarmerie, notamment les commandants de l'ancienne Garde républicaine et du Centre de commandement des opérations de sécurité (CECOS), ont été inculpés. Les 9 et 10 novembre, 20 personnes associées à l'ancien régime ont été libérées à titre provisoire.

26. Le 3 octobre, la Cour pénale internationale a annoncé que la Chambre préliminaire III avait accédé à la demande du Procureur d'ouvrir une enquête sur des crimes relevant de la compétence de la Cour qui auraient été commis en Côte d'Ivoire depuis le 28 novembre 2010. Le 23 novembre 2011, la Cour a délivré un mandat d'arrêt sous scellé à l'encontre de l'ancien Président, Laurent Gbagbo, pour avoir engagé sa responsabilité pénale individuelle, en tant que coauteur indirect, pour quatre chefs de crimes contre l'humanité à raison de meurtres, de viols et d'autres violences sexuelles, d'actes de persécution et d'autres actes inhumains, qui auraient été perpétrés entre le 16 décembre 2010 et le 12 avril 2011 par les FDS appuyées par les milices de jeunes pro-Gbagbo et des mercenaires à Abidjan et ailleurs dans le pays. Dans la nuit du 29 novembre, l'ancien Président a été transféré de Korhogo à la Cour pénale internationale à La Haye.

27. Son arrestation et son transfèrement ont suscité des réactions mitigées en Côte d'Ivoire, certaines franges de la population ayant accueilli favorablement l'événement comme une importante étape vers la fin de l'impunité, tandis que d'autres l'ont condamné pour des raisons politiques ou de procédure. Le 30 novembre, le FPI a, dans une déclaration, soutenu que l'extradition du Président

Gbagbo était illégale et qu'en conséquence le parti se retirerait du processus de réconciliation nationale.

VI. Exécution du mandat

A. Stabilisation de la situation en matière de sécurité

28. L'ONUCI a continué d'appuyer les efforts entrepris par les forces nationales de sécurité pour stabiliser le pays. À Abidjan et ailleurs, elle a augmenté le nombre de patrouilles mixtes avec les forces nationales de sécurité et la force Licorne. Dans l'ouest du pays, elle a renforcé sa présence dans la zone frontalière en mettant en place trois nouveaux camps à Tabou, Taï et Zouan Hounien et en agrandissant les camps existant à Toulépleu, Issia, Gagnoa, Sinfra et Bouaflé. Elle a également renforcé sa présence dans l'est de la Côte d'Ivoire, en vue de surveiller les mouvements transfrontaliers du Ghana, et a ajusté ses effectifs déployés à Abidjan, qui avaient augmenté pendant la crise postélectorale. Conformément à son mandat de protéger les civils, l'ONUCI a affiné son système de patrouilles mobiles et statiques en vue de renforcer sa capacité de réaction rapide et sa présence visible dans les zones de préoccupation, notamment quelque 36 camps de déplacés et le long des routes empruntées par les réfugiés et les déplacés pour retourner dans leurs communautés.

29. En coordination étroite avec la MINUL, l'ONUCI a pris des mesures pour faire face aux problèmes transfrontaliers le long de la frontière avec le Libéria. Des patrouilles aériennes et terrestres sont effectuées des deux côtés de la frontière afin d'observer, de surveiller et de dissuader les activités illégales. Les deux missions ont aussi renforcé l'échange d'informations et la coordination avec les forces nationales de sécurité. En outre, l'ONUCI a effectué des évaluations conjointes avec la MINUL en juin, en octobre et en novembre en vue de juger de la situation dans la zone frontalière, notamment en ce qui concerne les ex-combattants ivoiriens présents dans les camps de réfugiés ou les communautés d'accueil au Libéria, et a formulé des recommandations sur les moyens de faire face à la situation.

30. L'ONUCI a aidé le Gouvernement à collecter les armes dans le cadre d'initiatives de désarmement ponctuelles visant les personnes qui posaient le plus grand risque pour la stabilisation. Depuis juin, 828 armes et 220 265 munitions ont été recueillies auprès d'environ 1 300 ex-combattants dans le cadre de 29 opérations menées dans plusieurs villes, notamment Abidjan, Daloa, Duékoué, Taï, Tabou et Toulépleu. En outre, le PNUD et l'ONUCI élaborent un programme communautaire de désarmement et de réduction de la violence visant à épauler les populations dans le processus de réconciliation et à relancer l'activité économique.

31. La Mission a également fourni une assistance en vue de réduire la menace posée par les munitions non explosées à Abidjan du fait de la récente crise, et a ainsi détruit 5 978 munitions et prêté conseil sur la sécurité physique et la gestion des stocks. En outre, l'ONUCI a aidé à reconstituer les dépôts d'armes et à séparer quelque 20 tonnes de munitions stockées dans des conditions de sécurité douteuses et a dispensé une formation à la neutralisation des munitions non explosées aux membres des FRCI et de la gendarmerie.

B. Reconstitution et réforme des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit

32. Pendant la période considérée, l'élaboration d'un cadre national pour la réforme du secteur de la sécurité n'a guère fait de progrès malgré les mesures prises pour entamer le processus. Avec le concours de l'ONUCI, le Gouvernement a tenu une réunion préparatoire sur la réforme du secteur de la sécurité et l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration à Abidjan, du 21 au 23 septembre, en prélude à un séminaire national qui se tiendra en 2012. Le résultat de cette réunion préparatoire a été une évaluation initiale des capacités et des besoins, effectuée par huit groupes de travail, qui a été présentée au Cabinet du Premier Ministre le 7 décembre. En outre, la mission a détaché un conseiller hors classe pour la réforme du secteur de la sécurité auprès du Premier Ministre, à la demande du Gouvernement, et tenu des réunions hebdomadaires de coordination avec les nombreux partenaires internationaux disposés à appuyer la réforme du secteur de sécurité.

33. La nomination des nouveaux chefs des forces armées, de la police et de la gendarmerie le 7 juillet et des titulaires d'autres postes essentiels le 3 août a été une importante étape vers la reconstitution de ces institutions. Si les commandants des unités des Forces spéciales et de la Garde présidentielle, nouvellement créées, ont été nommés, la mise en place de ces unités se poursuit. Les nouveaux dirigeants prennent des mesures pour réunifier et professionnaliser la force, qui compte quelque 40 000 éléments, et pour déployer ces derniers dans tout le pays, mais il faudra à cet égard régler des problèmes d'ordre logistique. Toutefois, les FRCI continuent d'éprouver des difficultés à satisfaire leurs propres besoins fondamentaux et à régler les questions de commandement, de contrôle et de discipline.

Police et gendarmerie

34. Plus de 70 % des locaux de la police et de la gendarmerie qui étaient occupés par les FRCI ont été restitués, et plus de 90 % du personnel de la police et de la gendarmerie ont repris service, bien que les moyens opérationnels de ces entités restent faibles. Sur un total de 189 unités de police et de gendarmerie qui ont besoin d'être remis en état après les dégâts subis pendant la crise, 54 l'ont été à Abidjan et dans l'ouest du pays. D'autres projets de remise en état, d'un coût de 2,76 millions de dollars, sont en cours d'exécution. Ils sont financés notamment par le Fonds pour la consolidation de la paix et dans le cadre des projets à effet rapide du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

35. L'ONUCI a organisé des séances de formation des formateurs et des séminaires dans les domaines du maintien de l'ordre, des droits de l'homme, du renseignement, de la lutte contre la violence sexiste, de la déontologie et de la sécurité des élections. Elle a aussi participé à la mise en œuvre de projets de formation en matière de police scientifique et de lutte contre le racket, et de modernisation de l'École de police à Abidjan, qui sont financés par des donateurs internationaux.

36. Malgré ces efforts, les progrès en matière de reconstruction de la police et de la gendarmerie ont été lents. À la demande du Gouvernement, du 22 août au 9 septembre, l'ONUCI et la police nationale ont réalisé un audit conjoint des

services de police dans tout le pays. Il en est ressorti qu'il fallait relever d'importants défis, dont ceux de restructurer et de professionnaliser la police nationale et d'accroître sa capacité opérationnelle, sur lesquels se penche la Direction générale de la police nationale.

Justice et administration pénitentiaire

37. Avec le concours de l'ONUCI, 32 des 34 tribunaux et 10 des 33 prisons qui avaient cessé de fonctionner pendant la récente crise ont été rouverts, y compris la principale prison à Abidjan. Au total, 75 magistrats de la Cour d'appel et 195 des tribunaux régionaux et locaux ont été nommés et affectés dans tout le pays. Toutefois, seulement huit tribunaux traitent actuellement d'affaires pénales en raison de l'absence de la police judiciaire et du mauvais état de fonctionnement des installations pénitentiaires.

38. La mission a fourni une assistance aux autorités ivoiriennes en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale pour le secteur de la justice et a contribué à l'exécution de projets de réforme de la justice financés par des partenaires internationaux. La Mission a également aidé le Gouvernement à mettre en place des systèmes de gestion des données relatives aux prisonniers et à renforcer les capacités du personnel judiciaire et pénitentiaire.

Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants

39. L'élaboration d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration progresse lentement, bien qu'un décret visant à créer une commission nationale pour le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration, qui serait chargée d'élaborer et d'exécuter le programme national, soit en préparation. Selon les estimations du Gouvernement, quelque 40 000 à 60 000 combattants sont concernés; ils se divisent en trois principaux groupes cibles : a) les éléments faisant partie de groupes armés officiels, à savoir la police, la gendarmerie, l'ancienne Garde républicaine, les FRCI et le CECOS; b) les membres de milices, les dozos, les groupes d'autodéfense et les Jeunes patriotes; c) les éléments armés étrangers en Côte d'Ivoire et les combattants ivoiriens à l'étranger. À ce jour, 2 000 sur un total initial de 20 000 combattants des anciennes Forces nouvelles et FDS – qui ont rejoint les rangs des FRCI pendant la crise – ont été recensés et sélectionnés en vue de leur intégration dans les FRCI. Le reste, soit 18 000 éléments, participerait à un programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Parmi ceux-ci, 2 500 ont été regroupés dans un camp à Abidjan en attendant leur démobilisation et trois autres camps devaient être construits.

40. L'ONUCI continue de prêter conseils aux autorités nationales et d'appuyer le renforcement des capacités des agents de l'État chargés du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, notamment lors d'un atelier sur la réinsertion et la réintégration organisé à Abidjan les 3 et 4 novembre, et à entreprendre des activités de sensibilisation et d'information.

C. Redéploiement de l'administration et rétablissement de l'autorité de l'État

41. Des progrès ont été accomplis concernant le redéploiement de l'administration et l'extension de l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire. La plupart des

fonctionnaires ont repris le travail mais, les services de police manquant de ressources et de moyens, leur efficacité continue d'être limitée. Les préfets rétablissent peu à peu leur autorité, notamment en ce qui concerne leur fonction de maintien de l'ordre public. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué 5 millions de dollars pour aider au rétablissement de l'autorité de l'État et au renforcement des capacités du corps préfectoral, de la police et de la gendarmerie dans les régions les plus touchées, notamment dans l'ouest.

42. Le 11 septembre, les Forces nouvelles ont annoncé leur décision de dissoudre leur régie de collecte de taxes, la Centrale. Les autorités ont déployé des douaniers le long des frontières avec le Burkina Faso, le Mali et le Libéria, où la collecte légale des taxes a commencé même si des produits continuent d'être imposés illégalement dans certaines régions. L'ONUCI a déployé huit douaniers pour appuyer ces efforts.

43. Le 28 septembre, le Gouvernement a adopté un décret sur la réforme de l'administration territoriale, augmentant le nombre de circonscriptions et de régions. Le PNUD aide le Gouvernement à élaborer un programme de réforme générale de l'administration publique et s'emploie à renforcer l'administration locale et la prestation des services. Le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué 3 millions de dollars au titre d'un programme établi conjointement par le HCR, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) visant à promouvoir l'enregistrement des naissances et à aider les personnes à obtenir des pièces d'identité, condition essentielle pour bénéficier des services sociaux et obtenir des documents de citoyenneté.

D. Droits de l'homme

44. La situation des droits de l'homme dans le pays demeure préoccupante, les informations continuant de faire état de violations des droits de l'homme commises par des éléments armés, notamment les FRCI. Depuis juin, on a signalé au moins 123 cas d'exécution extrajudiciaire, 132 cas de torture et de mauvais traitements, 220 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale, 63 cas de viol et 32 cas de mutilation génitale féminine.

45. Les autorités ont pris plusieurs mesures pour lutter contre l'impunité et promouvoir le principe de responsabilité, notamment par la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle. Le 24 juin, une cellule d'enquête spéciale a été créée pour mener des enquêtes préliminaires sur les violations des droits de l'homme commises pendant la dernière crise. Le 20 juillet, le Président Ouattara a créé une commission nationale d'enquête chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises entre le 31 octobre 2010 et le 15 mai 2011, qui doit présenter ses recommandations dans six mois.

46. L'ONUCI a renforcé ses capacités de surveillance, d'enquête et d'information, et mené plusieurs enquêtes spéciales, en particulier dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Elle a également offert une formation aux droits de l'homme à des membres des FRCI et à des représentants de la société civile. Par ailleurs, elle évalue régulièrement les conditions de détention des personnes associées à l'ancien régime.

47. L'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, qui a été chargé par le Conseil des droits de l'homme d'aider les autorités et les

acteurs concernés à donner suite aux recommandations de la Commission internationale d'enquête, s'est rendu en Côte d'Ivoire du 14 au 25 novembre et du 7 au 13 décembre. À ces occasions, il a collaboré avec les autorités ivoiriennes et avec différents acteurs nationaux et internationaux participant au processus de réconciliation. Les autorités se sont à nouveau déclarées résolues à mettre en œuvre les recommandations visant à améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, notamment dans le cadre des élections législatives. L'expert indépendant devrait remettre un rapport présentant ses conclusions au Conseil des droits de l'homme en mars 2012.

Protection de l'enfance

48. La plupart des enfants associés à des groupes armés pendant la crise ont été libérés, mais leur réintégration demeure problématique. Au moins 13 d'entre eux ont été tués, pour la plupart par des éléments armés non identifiés, et une cinquantaine de cas de violences sexuelles infligées à des enfants ont été signalés, dont huit commis par des éléments des groupes armés. Pour renforcer les capacités de surveillance et d'information concernant les enfants victimes du conflit armé, l'Équipe spéciale des Nations Unies constituée au départ en 2006, a été remise sur pied le 22 septembre. L'ONUCI a également offert une formation en matière de protection de l'enfance à des agents en tenue et à des représentants de la société civile.

Violences sexuelles

49. Pendant la période considérée, l'ONUCI a signalé 63 cas de violences sexuelles, dont 32 commis par des éléments armés, y compris les FRCI. En application de la résolution 1960 (2010), l'ONUCI a renforcé ses capacités de surveillance et d'information, et mis en place un mécanisme spécial visant à obliger les auteurs de ces actes à en répondre.

50. Pendant sa visite en Côte d'Ivoire du 21 au 26 novembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström, a invité les autorités à concrétiser leur promesse de mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs de violences sexuelles et à redoubler d'efforts pour réintégrer dans la société les victimes de ces violences. Elle a également demandé à des personnalités influentes de prendre parti publiquement contre le recours à la violence sexuelle comme instrument d'intimidation politique.

E. Rôle des médias

51. Le 1^{er} août, le Président Ouattara a nommé le nouveau Directeur général de la télévision d'État, la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), qui a repris ses émissions le 9 août pour la première fois depuis avril. La RTI a généralement observé les règles déontologiques, mais certains médias privés ont continué de diffuser des déclarations incendiaires. Le Conseil national de la presse a dénoncé au moins six cas de violations des règles par des journaux privés. Trois journalistes du quotidien d'opposition *Notre Voie*, arrêtés le 24 novembre pour incitation au crime et diffamation, ont été jugés et acquittés le 6 décembre. Le 9 décembre, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle a constaté avec satisfaction que la RTI

et les radios locales avaient réservé un traitement équitable à tous les candidats pendant la campagne électorale.

52. L'ONUCI a continué de suivre de près les médias ivoiriens et de venir en aide aux médias et aux organes de contrôle, notamment en dispensant des formations. ONUCI FM, la station de l'ONUCI, a participé à l'effort général visant à instaurer un climat de paix, notamment pour les élections législatives.

F. Situation humanitaire

53. Depuis la crise qui a suivi les élections, plus de 160 000 réfugiés ivoiriens se trouvent dans les pays limitrophes, essentiellement au Libéria et au Ghana. En outre, quelque 100 000 Ivoiriens, dont 15 % vivent dans des camps, sont toujours déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Pour ce qui est des modalités du retour volontaire des réfugiés ivoiriens, quatre accords tripartites ont été signés entre le HCR, la Côte d'Ivoire et les pays concernés, à savoir le Libéria (11 août), le Ghana (6 octobre), le Togo (15 novembre) et la Guinée (1^{er} décembre).

54. Quelque 130 000 réfugiés et plus de 500 000 déplacés internes sont retournés chez eux depuis la fin des combats en avril. Pour les autres, les problèmes de sécurité, la perte de leurs biens et l'absence d'une aide au retour sont autant de facteurs qui font obstacle à leur retour. Le HCR facilite le retour librement consenti des réfugiés, notamment en leur fournissant des moyens de transport et une assistance. L'ONUCI, en collaboration avec les organisations humanitaires, a aidé le Gouvernement à élaborer une stratégie de retour et à offrir des solutions provisoires à ceux qui ne peuvent pas encore rentrer chez eux. En novembre, l'Union africaine a fait un don de 100 000 dollars au HCR pour la remise en état des habitations appartenant à des déplacés, qui avaient été détruites pendant la crise.

G. Situation économique

55. L'économie montre des signes de vigueur depuis la dernière crise. Les recettes publiques augmentent, même s'il faudra attendre 2013 pour qu'elles retrouvent leur niveau d'avant la crise. Grâce à l'appui budgétaire combiné de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du Gouvernement français, et à la patience des créanciers étrangers, les pertes ont été largement compensées, ce qui a permis d'avoir un niveau de dépenses normal ou légèrement supérieur à la normale. Le Gouvernement a réglé les arriérés de salaire au moyen de l'aide budgétaire extérieure, ce qui a été déterminant pour relancer l'économie après la réouverture des banques en avril.

56. La reprise est encore accélérée par la hausse des prix des produits de base, combinée à l'augmentation des exportations de cacao du fait de la vente des réserves accumulées pendant le premier trimestre de 2011. L'inflation, qui avait atteint 9 % pendant la crise, a été progressivement ramenée à 4 % en octobre. Même si la tendance générale est à l'optimisme, les petites et moyennes entreprises ont excessivement souffert de la crise et le chômage demeure préoccupant.

57. Le Gouvernement s'est engagé à entreprendre diverses réformes, notamment dans les secteurs du café, du cacao, de l'électricité, de la justice et de l'administration, et en matière de climat des affaires et de gouvernance publique, ce

qui devrait contribuer à renforcer l'économie et sa capacité de croissance. La Banque mondiale a fourni une aide budgétaire de 150 millions de dollars et octroyé un don de 50 millions de dollars au titre d'un projet d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes et du développement des compétences. Le Fonds monétaire international a approuvé une facilité élargie de crédit pour financer le programme triennal (2012-2014) mis en place par le Gouvernement. En novembre 2011, le Gouvernement a aussi conclu un accord avec le Club de Paris en vue d'une restructuration de sa dette extérieure bilatérale, prévoyant une réduction du service de la dette à hauteur de 1 milliard 822 millions de dollars entre juillet 2011 et juillet 2014.

H. Aspects régionaux

58. Afin de renforcer la coopération sous-régionale, le Président Ouattara s'est rendu dans plusieurs pays de la sous-région, notamment au Bénin, au Burkina Faso, au Ghana, en Guinée, au Libéria, au Mali, au Niger et au Togo. Le 18 novembre, les Présidents Ouattara et Compaoré ont coprésidé un conseil des ministres conjoint à Ouagadougou, qui a abouti à un accord sur la construction d'une autoroute et la remise en état du chemin de fer reliant les deux pays, et sur l'exportation d'électricité de la Côte d'Ivoire vers le Burkina Faso.

59. Les responsables régionaux ont eu des échanges de vues sur les problèmes de sécurité à plusieurs reprises. Le 9 juillet, à Monrovia, le Premier Ministre Soro a rencontré la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, pour examiner les problèmes de sécurité frontaliers, et une rencontre entre les responsables des forces de sécurité des deux pays a été organisée le 17 août. Lors du sommet de l'Union du fleuve Mano, tenu le 17 juillet, les Présidents ivoirien, guinéen, libérien et sierra-léonais sont convenus de renforcer la coopération régionale en matière de sécurité et ont demandé à la CEDEAO de s'attaquer aux problèmes qui se posent dans la zone frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria.

60. Du 22 au 25 août, une délégation de la CEDEAO a entrepris une visite d'évaluation en Côte d'Ivoire en vue d'élaborer une feuille de route visant à régler les difficultés découlant du conflit. Le 10 septembre, les chefs d'État de pays membres de la CEDEAO (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigéria et Sénégal) ont examiné la situation en Côte d'Ivoire et au Libéria à l'occasion d'un mini-sommet tenu à Abuja et se sont déclarés gravement préoccupés par l'instabilité aux frontières.

61. À la demande du Secrétaire général, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a entrepris des consultations en vue d'étudier les moyens d'aider la CEDEAO à élaborer une stratégie sous-régionale visant à contrer la menace posée par la circulation transfrontière de groupes armés et d'armements. En coordination avec d'autres organismes des Nations Unies présents dans la sous-région, des recommandations ont été formulées sur la marche à suivre pour faire avancer ce projet, qui ont été examinées au cours d'une réunion des chefs des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue le 28 novembre, à Dakar.

62. À la suite d'une visite effectuée en Côte d'Ivoire du 25 au 30 juillet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a, dans un communiqué daté du 11 août, salué les efforts faits par le Gouvernement ivoirien pour rétablir la sécurité et l'état de droit, et promouvoir la réconciliation nationale, ainsi que les progrès accomplis

dans la mise en œuvre des derniers volets de l'Accord politique de Ouagadougou. Une autre délégation de l'Union africaine s'est rendue en Côte d'Ivoire du 5 au 12 novembre.

63. Le 5 décembre, le Président Ouattara a participé à une réunion du Conseil de l'entente, qui s'est tenue au Bénin entre les Présidents béninois, burkinabé, nigérien et togolais et a porté sur les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest.

VII. Sécurité du personnel

64. Le taux élevé de criminalité, avec notamment les vols à main armée, le banditisme de grand chemin, les violations de domicile, les meurtres et les attaques de voitures, constitue la plus grande menace contre la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies dans tout le pays. Trois cas de vol à main armée visant le personnel des Nations Unies ont été signalés à Abidjan, ainsi que cinq cas d'effraction du domicile de membres du personnel des Nations Unies. Le 16 septembre, trois individus armés non identifiés ont enlevé trois observateurs militaires de l'ONUCI à Abidjan, lesquels ont pu s'échapper.

VIII. Déploiement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Composante militaire

65. Au 20 décembre, l'effectif militaire de l'ONUCI s'établissait à 9 616 personnes, dont 9 320 soldats, 200 observateurs militaires et 96 officiers d'état-major pour un effectif maximum autorisé de 9 792 personnes. Sur les 2 000 soldats supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1967 (2011), 1 827 ont été déployés. Soixante-cinq postes militaires ont été convertis en emplois de policier pour accueillir certains des 205 conseillers de police supplémentaires dans les limites de l'effectif total autorisé.

66. La composante militaire de l'ONUCI continue de jouer un rôle important en aidant les autorités nationales à stabiliser la situation en matière de sécurité, l'accent étant mis en particulier sur Abidjan et l'ouest du pays. La présence renforcée et l'assistance de la mission dans ces zones des plus instables sont indispensables pour permettre au Gouvernement de s'attaquer aux problèmes de sécurité, notamment le long de la frontière avec le Libéria, pour protéger la population civile et pour faciliter le retour des réfugiés et des personnes déplacées. L'ONUCI contribue également à assurer la sécurité des membres du Gouvernement et des principaux acteurs politiques, dont les membres de l'opposition politique.

Composante police

67. Au 20 décembre, l'effectif de la composante police de l'ONUCI s'établissait à 1 389 personnes, 6 unités de police constituées comprenant 995 fonctionnaires de police et 394 policiers, pour un effectif maximum autorisé de 1 555 personnes. Sur les 65 policiers autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2000 (2011), 65 sont en voie d'être sélectionnés en vue de contribuer au renforcement des capacités des organismes ivoiriens chargés de l'application des lois dans les

domaines de la gestion des foules, de la police de proximité, de la police judiciaire, des enquêtes pénales, de la police scientifique, de la lutte contre la violence sexuelle et sexiste, de la criminalité organisée et du contrôle des frontières.

68. La police de l'ONUCI effectue des patrouilles conjointes avec les FRCI, la police et la gendarmerie et assure la sécurité des principales installations. Elle continue de participer aux enquêtes relatives aux droits de l'homme, de concourir aux opérations de collecte d'armes et de fournir un appui et des conseils aux autorités nationales en vue du renforcement des capacités des institutions chargées de l'application des lois, notamment par la colocalisation, le mentorat et la formation.

69. Dans le cadre de la coopération entre les missions et outre les dispositions visées au paragraphe 16, une compagnie d'infanterie et trois pelotons des unités de police constituées de l'ONUCI ont renforcé les effectifs de la MINUL pendant les élections au Libéria, du 1^{er} octobre au 30 novembre. Les trois hélicoptères armés qui avaient été temporairement prêtés par la MINUL pour appuyer l'ONUCI pendant la crise qui avait suivi l'élection présidentielle sont retournés au Libéria le 4 octobre, après un léger retard dû aux intempéries et à des difficultés techniques.

IX. Observations

70. Des progrès considérables ont été faits sur la voie d'un retour à la normale en Côte d'Ivoire depuis la violente crise qui avait suivi l'élection présidentielle au début de l'année, à laquelle le pays a payé un lourd tribut et qui a considérablement réduit les capacités nationales. Le Président Ouattara a poursuivi son objectif de rétablir la paix et la stabilité dans le pays et de relancer l'économie. Les progrès sont visibles : la situation en matière de sécurité se stabilise lentement, l'économie montre des signes de reprise, les élections législatives se sont tenues et le rétablissement de l'autorité de l'État progresse. Ces progrès sont importants et auront une incidence positive sur la vie du peuple ivoirien. Quoique résolu à relever les défis à venir, le Président Ouattara et son gouvernement ont pris d'importantes mesures attestant leur volonté de s'ouvrir à toutes les forces politiques de Côte d'Ivoire dans un esprit de réconciliation et de dialogue et de resserrer la coopération dans la sous-région.

71. La Côte d'Ivoire prend des mesures pour retrouver la place de pilier de la stabilité et de la prospérité dans la sous-région qui a toujours été la sienne, mais éprouve toujours des difficultés à s'affranchir des effets de la crise dévastatrice et ne peut, pour l'instant, relever ces défis toute seule. Il faudra plus de temps et le concours de toutes les parties prenantes ivoiriennes ainsi que des partenaires internationaux et régionaux de la Côte d'Ivoire.

72. La tenue, avec succès, des élections législatives le 11 décembre, les premières depuis 2000, a marqué une importante étape vers le rétablissement de l'ordre constitutionnel, une gouvernance plus inclusive et l'achèvement de la mise en œuvre d'un aspect essentiel du processus de paix. Je félicite le peuple ivoirien et les partis politiques du pays pour leur attachement à la démocratie et pour avoir exercé leur droit de vote d'une manière généralement calme et pacifique, sans oublier les organismes ivoiriens chargés d'organiser l'élection. Le Président Ouattara et son gouvernement ont pris des mesures pour encourager tous les partis, y compris l'ancien parti au pouvoir et les autres partis d'opposition, à participer à ces

élections. J'ai trouvé particulièrement encourageant le fait que certains candidats affiliés à l'opposition politique aient pris part à ces élections malgré l'appel au boycottage de l'ancien parti au pouvoir. J'ai pris note du fait que le Président Ouattara a indiqué que les élections locales devraient se tenir en 2012, lesquelles seront une importante occasion de promouvoir davantage l'ouverture et la diversité et d'encourager le pluralisme politique et social.

73. Je demande au peuple ivoirien et à ses dirigeants de maintenir un climat politique et de sécurité calme. Je les exhorte également à respecter les résultats des élections législatives dans un esprit de réconciliation et à régler les différends au moyen des mécanismes légalement établis.

74. L'investiture de l'Assemblée nationale, qui mettra fin au cycle électoral qui a duré plus de 10 ans, représente une occasion unique pour le peuple ivoirien d'abandonner la politique de discord du passé. J'exhorte le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour engager le dialogue avec l'opposition politique afin de créer l'espace nécessaire à une vie politique ouverte propre à permettre aux acteurs politiques de tous bords de faire entendre leurs vues et de participer activement à la construction de l'avenir du pays. La future Assemblée nationale a un rôle à jouer dans la réconciliation nationale et la consolidation de la paix et de la stabilité. Des institutions fortes et indépendantes constituent la pierre angulaire d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables.

75. Maintenant que les élections législatives ont eu lieu, il importe de se concentrer sur les autres priorités pressantes, en particulier la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la consolidation de la situation en matière de sécurité à Abidjan, dans l'ouest et dans les zones frontalières, et la réconciliation nationale. Il importe tout autant – et il s'agit là d'une condition essentielle à une réconciliation et une paix durables – de lutter contre l'impunité et de faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient tenus responsables de leurs actes. Si les mesures déjà prises en ce sens sont louables, il reste impératif que les travaux de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation servent effectivement à l'échelon local et produisent des résultats concrets qui permettent de remédier aux causes profondes du conflit, favorisent la cohésion sociale et facilitent le retour des déplacés. J'exhorte également le Gouvernement à veiller à ce que des enquêtes sérieuses et impartiales soient menées concernant toutes les exactions et tous les actes de violence, et que tous les auteurs, quelle que soit leur appartenance politique ou leur bord, soient traduits en justice. L'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement à réaliser ces priorités essentielles. Je demeure préoccupé par la situation en matière de sécurité, en particulier à Abidjan et dans l'ouest du pays, où la présence de groupes armés et de grandes quantités d'armes ainsi que les mouvements transfrontaliers continus de groupes armés et d'armes risquent de déstabiliser toute la sous-région. Je suis cependant reconnaissant aux dirigeants de la sous-région qui ont pris des mesures pour faire face à ces problèmes, et j'encourage la CEDEAO à élaborer une stratégie sous-régionale pour répondre à ces inquiétantes questions. L'Organisation des Nations Unies est disposée à appuyer activement une telle initiative.

76. Un environnement stable en matière de sécurité permettra de faire des progrès dans d'autres domaines prioritaires, notamment la réconciliation nationale, la reconstitution et la réforme des institutions garantes de la sécurité et de l'état de

droit, le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, le rétablissement de l'autorité de l'État, la promotion et la protection des droits de l'homme, la recherche de solutions aux causes profondes de la crise et aux autres aspects non réglés du processus de paix ainsi que la promotion du redressement économique.

77. La reconstitution et la réforme des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit sont indispensables pour stabiliser la situation en matière de sécurité et pour instaurer une paix et une stabilité durables. Je lance un appel aux autorités ivoiriennes afin qu'elles tirent pleinement parti de l'assistance offerte par la communauté internationale, y compris l'ONUCI, pour élaborer le cadre national nécessaire d'urgence pour la réforme du secteur de la sécurité et pour progresser dans la mise en œuvre du nouveau programme national pour le désarmement, la mobilisation et la réintégration des ex-combattants.

78. Après des années de crise, le pays doit panser ses plaies et tendre vers un avenir où les populations peuvent vivre ensemble dans l'harmonie. La réconciliation est la responsabilité de tous les Ivoiriens et cruciale pour la consolidation de la paix. Je demande donc aux autorités et au peuple ivoiriens de saisir l'occasion pour participer de manière significative aux initiatives de réconciliation aux niveaux national et local. Je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne ces efforts, notamment les travaux de la Commission Dialogue, vérité et réconciliation.

79. Je demeure préoccupé par les informations qui continuent de faire état de violations des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Ces violations sont inacceptables, et les auteurs doivent en répondre, quel que soit leur camp. Je me félicite de la série de mesures judiciaires que le Gouvernement a prises pour faire face aux atteintes aux droits de l'homme commises dans le pays, y compris pendant la récente crise. Les violations des droits de l'homme devraient faire partie du passé de la Côte d'Ivoire et non ternir son avenir. Je souligne par conséquent que la justice doit être rendue sans parti pris, quels que soient les auteurs.

80. Le transfèrement de l'ancien Président Gbagbo à la Cour pénale internationale à La Haye a marqué une étape importante dans le pays. La Cour est une institution judiciaire indépendante, dont le mandat est distinct de celui de l'Organisation des Nations Unies. Je respecte et j'appuie pleinement la Cour et son action. Après la déclaration faite par le Bureau du Procureur, je suis convaincu qu'une enquête indépendante et impartiale sera menée et que d'autres affaires seront portées devant la Cour, quelle que soit l'appartenance politique du suspect.

81. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport du 24 juin 2011 (S/2011/387) et conformément à la résolution 2000 (2011), l'ONUCI continuera d'aider le Gouvernement ivoirien à faire face aux problèmes immédiats qu'il a recensés, à sa demande. Je note à cet égard que le personnel militaire et de police et les moyens supplémentaires, y compris les renforts temporaires fournis par la MINUL, ont été essentiels pour permettre à l'ONUCI d'exécuter son mandat en appui à la stabilisation de la situation en matière de sécurité. Je maintiendrai la situation à l'examen et fournirai dans mon rapport du 31 mars 2012 une évaluation détaillée de la situation sur le terrain ainsi que des recommandations sur les aménagements éventuels à apporter à l'effectif et à la structure de la mission.

82. Je voudrais conclure en exprimant mes remerciements à M. Choi, qui a été mon Représentant spécial pour la Côte d'Ivoire jusqu'à la fin d'août 2011, pour son dévouement. Je voudrais également exprimer ma gratitude au nouveau Représentant spécial, Albert Gerard Koenders, et à tout le personnel de l'ONUCI pour leur dévouement, leur persévérance et leur attachement à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire. Je suis reconnaissant au Facilitateur du processus de paix en Côte d'Ivoire, le Président Compaoré du Burkina Faso, et à son Représentant spécial à Abidjan, qui continuent d'épauler le Gouvernement en vue de mettre en œuvre les aspects en suspens du processus de paix, ainsi qu'à la CEDEAO et à l'Union africaine pour leur appui sans faille. Je tiens également à remercier tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police qui ont participé aux arrangements de coopération entre missions, y compris à la MINUL; aux fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies; et aux donateurs multilatéraux et bilatéraux pour leur engagement et leurs contributions.

Annexe

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire : effectifs militaires et de police au 20 décembre 2011

Pays	Composante militaire				Composante de police	
	Observateurs militaires	Officiers d'état-major	Soldats	Total	Unités de police constituées	Police
Argentine	–	–	–	–	–	3
Bangladesh	14	10	2 159	2 183	357	1
Bénin	7	12	420	439	–	54
Bolivie (État plurinational de)	3	–	–	3	–	–
Brésil	4	3	–	7	–	–
Burundi	–	–	–	–	–	40
Cameroun	–	–	–	–	–	22
Canada	–	–	–	–	–	9
Chine	6	–	–	6	–	–
Djibouti	–	–	–	–	–	36
Égypte	–	1	175	176	–	2
El Salvador	3	–	–	3	–	–
Équateur	2	–	–	2	–	–
Éthiopie	2	–	–	2	–	–
Fédération de Russie	10	–	–	10	–	–
France	–	6	–	6	–	12
Gambie	3	–	–	3	–	–
Ghana	5	7	528	540	–	6
Guatemala	5	–	–	5	–	–
Guinée	1	–	–	1	–	–
Inde	9	–	–	9	–	–
Irlande	2	–	–	2	–	–
Jordanie	8	11	1 059	1 078	488	12
Madagascar	–	–	–	–	–	15
Malawi	3	2	853	858	–	–
Maroc	–	3	723	726	–	–
Namibie	2	–	–	2	–	–
Népal	3	1	–	4	–	–
Niger	7	3	931	941	–	44
Nigéria	6	1	63	70	–	10
Ouganda	5	1	–	6	–	–
Pakistan	12	10	1 374	1 396	150	–
Paraguay	7	2	–	9	–	–
Pérou	3	–	–	3	–	–

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	Total	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police</i>
Philippines	3	3	–	6	–	–
Pologne	4	–	–	4	–	–
République centrafricaine	–	–	–	–	–	15
République de Corée	2	–	–	2	–	–
République démocratique du Congo	–	–	–	–	–	30
République de Moldova	4	–	–	4	–	–
République-Unie de Tanzanie	1	2	–	3	–	–
Roumanie	6	–	–	6	–	–
Rwanda	–	–	–	–	–	7
Sénégal	13	6	518	537	–	10
Serbie	3	–	–	3	–	–
Tchad	3	1	–	4	–	23
Togo	7	8	517	532	–	3
Tunisie	7	2	–	9	–	–
Turquie	–	–	–	–	–	17
Ukraine	–	–	–	–	–	4
Uruguay	2	–	–	2	–	–
Yémen	8	1	–	9	–	19
Zambie	2	–	–	2	–	–
Zimbabwe	3	–	–	3	–	–
Total	200	96	9 320	9 616	995	394



Map No. 4220 Rev. 37 UNITED NATIONS
December 2011

Department of Field Support
Cartographic Section